



Municipalité de Bretonnières

Aux membres du Conseil général
1329 Bretonnières

Bretonnières, le 3 novembre 2025

Préavis municipal no 8/2025- Budget 2026

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Pour la seconde année, le budget 2026 vous est présenté sous la nouvelle nomenclature MCH2, permettant déjà un comparatif avec celui de 2025.

Résumé du budget - établi pour 2026 sur la base de 270 habitants

Ce projet de budget a été validé par la municipalité dans sa séance du 3 novembre 2025.

	Charges	Revenus	Résultat
Comptes 2024	Fr. 1'406'403.02	Fr. 1'436'279.37	Fr. 29'876.35 excédent de revenus
Budget 2025	Fr. 1'630'002.00	Fr. 1'619'539.00	Fr. 10'463.00 excédent de charges
Budget 2026	Fr. 1'623'594.00	Fr. 1'566'241.00	Fr. 57'353.00 Excédent de charges

Quelques explications

0 - Administration générale

		Budget 2026	Budget 2025
01100.3113.00	Matériel informatique	600.00	0.00

Achat d'un scanner afin de faciliter le bureau du Conseil pour les dépouillements lors d'élections ou votations

- Salaires : Le taux d'activité de la boursière communale sera augmenté dès le 1^{er} janvier 2026 à 20 % (au lieu de 15%) ; d'autre part, une augmentation de salaire de 2.5 % a été validée tant pour la secrétaire que pour la boursière, ce qui augmente tous les comptes de charges y relatifs (LPP, AVS, ass. Accidents, etc).
- Honoraires 02100.3132.00
Ce poste comprend la révision par la fiduciaire, l'avance de frais en cas de poursuite et la facture finale d'Ofisa pour la mise en place de MCH2.
- Honoraires 02200.3132.00
La Société Docuteam a déjà trié et classé nos archives. Nous prévoyons fr. 2'000.- pour le suivi régulier de cet archivage.

Préavis 8/2025– budget 2026

0290 - immeubles administratifs

02900 - Auberge communale : au vu de la situation actuelle (locaux occupés illicitement par Mme Gatti - procédure d'expulsion en cours auprès du tribunal des baux), il est difficile de se projeter dans ce dossier. Nous avons quelques repreneurs intéressés, mais ne pouvons pas avancer avec eux tant que la procédure avec l'actuelle tenancière n'a pas abouti.

02901 - Congélateur : entretien courant.

02902 - Battoir, Grande salle : entretien courant

02903 - Maison de commune « étage » : entretien courant

02910 - terrains agricoles : rien à signaler

1 - Ordre et sécurité publics, défense

		Budget 2026	Budget 2025
15001.4470.00	Loyer local des pompiers	+00.00	+2'000.00

L'ancien local des pompiers est désormais utilisé pour entreposer du matériel de la commune qui, jusque-là, était dispatché ici et là. Il n'y a donc plus de revenus.

2 - Formation

Le budget de l'AsCoVaBaNo présente une augmentation de charges de fr. 143'500.- (en arrondi). La part de notre village est calculée avec 2 habitants et 2 élèves de plus ; le coût par élève est de fr. 1'900.- et celui par habitant de fr. 250.- ; ces différents éléments font augmenter la charge au 21950.xx et 21990.xx .

Pour l'UAPE, les heures sont estimées sur la base des heures utilisées en 2024, elles seront donc soumises à variation.

3 - Culture, sports et loisirs

34200.3300.00	Amortissement place de jeux	5'550.00	7'000.00
---------------	-----------------------------	----------	----------

Le coût des travaux de réfection de la place de jeux a été inférieur, raison pour laquelle l'amortissement a été recalculé à la baisse.

Temples et affaires religieuses et Paroisse intercommunale

35000.4472.00	Location de l'église	+2'795.00	+00.00
35001.3636.00	Paroisse de Romainmôtier-Vaulion	13'350.00	8'500.00

Désormais nous allons comptabiliser un revenu pour la location de notre lieu de culte, qui compense partiellement l'augmentation de la charge à payer à la paroisse intercommunale.

4 - Santé

Ràs

5 - Prévoyance sociale

Dans cette rubrique figurent les diverses aides et subventions que nous allouons (personnes âgées, familles par le don de sacs taxés et exemption de la taxe déchets ou par un soutien financier pour des enfants déscolarisés ou en classe de sports-études)

54500.3612.00	Réseau d'accueil AJOVAL	41'185.00	49'350.00
---------------	-------------------------	-----------	-----------

Pour l'Ajoval, les heures sont estimées sur la base des heures réellement utilisées en 2024, elles seront donc soumises à variation.

6 - Trafic et télécommunications

61500.3141.00	Entretien des routes	44'500.00	9'500.00
---------------	----------------------	-----------	----------

Les bords de la route communale vers la place de jeux s'affaissent et nous souhaitons les consolider de manière pérenne en créant des bordures. Un devis de l'entreprise Colas s'élève à fr. 35'000.--. Pour le surplus, entretien courant.

61500.3141.04	Chemins agricoles	18'000.00	3'000.00
---------------	-------------------	-----------	----------

Il s'agit de refaire l'enrobé sur le chemin du Novelet, sur environ 60 mètres, selon devis des entreprises Colas et Camandona d'env. fr. 15'000.-.

61510.4479.00	Location places de parc au Pré du cimetière et dans le village	+5'400.00	+4'200.00
---------------	--	-----------	-----------

Il reste de nombreuses places de parc à louer sur le parking du Pré du cimetière, au prix de fr. 30.00 par mois. Avis aux amateurs.

7 - Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Pour rappel, les trois dicastères autofinancés (71 Approvisionnement en eau potable (hormis les fontaines) / 72 Traitement des eaux usées et 73 Gestion des déchets) doivent s'équilibrer, selon le principe du « pollueur-payeur »; l'ancien système permettait de couvrir comptablement les déficits par les impôts, ce qui n'est plus le cas avec MCH2 : si des différences apparaissent, elles doivent être compensées par une attribution ou un prélèvement au fond de réserve affecté.

71 Approvisionnement en eau potable

Pour 2026, c'est le montant de fr. 35.- par habitant pour amortissement des infrastructures de l'AIMS qui va subir une augmentation à fr. 60.- par habitant. Pour notre commune, cela représente fr. 6'750.- de charges en plus, qu'il faut impérativement compenser par un revenu.

Le Municipalité a donc décidé, afin de couvrir cette nouvelle charge fixe, d'augmenter le prix de la taxe UDL de fr. 100.- à fr. 150.- par unité de logement. M. le surveillant des Prix a été consulté et nous sommes dans l'attente de son préavis. Nous relevons aussi que cette augmentation ne pourra être effective que moyennant l'acceptation du préavis 7/2025.

Une petite réserve de fr. 7'650.- est attribuée à l'entretien du réseau interne (fuites et autre).

71010.3144.00	Entretien et réparation des fontaines	5'000.00	500.00
---------------	---------------------------------------	----------	--------

La fontaine de la Rue du Battoir est fendue à plusieurs endroits, elle va être réparée selon un devis de l'entreprise Degenève de fr. 4'500.00.

72 Traitement des eaux usées

Le budget de l'AIVN étant stable, après les fortes augmentations de 2025, nous sommes heureux de pouvoir maintenir les mêmes tarifs, soit :

- Taxe d'épuration : fr. 2.90/m3 épuré ;
- Taxe d'entretien des collecteurs EC : fr. 40 ct/m2 inscrits au Registre foncier ;
- Taxe d'entretien des collecteurs EU : fr. 55 ct/m3 épuré

73 - Gestion des déchets

Comme déjà annoncé lors du précédent budget, le contrat qui nous lie à Henry Transports a été renouvelé au 1^{er} avril 2025 avec d'importantes augmentations. Les coûts supplémentaires qui en découlent nous ont obligé à augmenter la taxe déchets 2025 à fr. 67.- par habitant.

Préavis 8/2025– budget 2026

Le marché du déchet est complexe et malgré nos recherches d'alternatives, aucune ne n'est avérée concluante.

73002.3140.00	Entretien des terrains	3'250.00	250.00
---------------	------------------------	----------	--------

Afin de sécuriser les lieux, il est prévu de terminer de clôturer le terrain de la déchetterie. Seules quelques fournitures manquantes (pieux, treillis, etc) seront à acheter (estimation fr. 6'000.- pour les 2 communes) ; les heures seront effectuées par divers « bénévoles ».

779 - protection de l'environnement

77900.3132.00	Honoraires conseil externe	6'000.00	00.00
---------------	----------------------------	----------	-------

Au sujet de l'ancienne décharge située « Combe aux Clerc » et exploitée de 1966 à 1992, la DGE nous oblige à procéder à son assainissement. Pour ce faire, nous commençons les démarches par une étude d'investigation historique, selon devis de Prona de fr. 6'000.00

8 - Economie publique

85001.4250.00	Vente de graviers à Holcim	+150'000.00	+200'000.00
---------------	----------------------------	-------------	-------------

Les ventes 2025 ont été bien inférieures à la prévision. Nous restons donc prudents quant au revenu pour 2026 !

9 - Finances et impôts

Selon décision du conseil en octobre 2024, le taux d'imposition a été abaissé à 69 % du taux d'impôt cantonal ; de plus, selon une simulation, les revenus d'impôts devraient subir un déclin de 4 % env.

Les chiffres de la péréquation ont été reportés tels que transmis par le canton.

96300 - Collège

L'appartement du rez supérieur (ex-Pelet) sera reloué dès les travaux terminés. Quelques entretiens courants sont prévus dans le bâtiment.

Amortissements du patrimoine administratif

		Budget 2026	Budget 2025
02900.3300.00	Auberge communale	Fr. 35'000.00	Fr. 35'000.00
02903.3300.00	Maison de commune	Fr. 6'050.00	Fr. 00.00
34200.3300.00	Place de jeux	Fr. 5'550.00	Fr. 7'000.00
61500.3300.00	Routes communales	Fr. 39'800.00	Fr. 39'800.00
61510.3300.00	Parking Pré du cimetière	Fr. 13'000.00	Fr. 13'000.00
71000.3300.00	Eau potable	Fr. 6'000.00	Fr. 6'000.00
72000.3300.00	Epuration	Fr. 14'000.00	Fr. 14'000.00
	Total	Fr. 119'400.00	Fr. 114'800.00

Nouveautés liées à MCH2

Le résultat doit désormais faire l'objet d'une présentation échelonnée. En plus du résultat total (qui modifie l'excédent ou le découvert du bilan) cette nouvelle présentation du résultat introduite par MCH2 doit mettre en évidence deux résultats intermédiaires : le résultat opérationnel et le résultat extraordinaire.

Le résultat opérationnel est la différence entre les charges et les revenus qui proviennent des activités courantes d'exploitation et des activités de financement. Les sous-résultats relatifs à ces deux catégories d'activités sont présentés séparément.

Préavis 8/2025– budget 2026

Le résultat extraordinaire est la différence entre les charges et les revenus extraordinaires. A l'exception 1) des amortissements extraordinaires et 2) des attributions et prélèvements sur les préfinancements et la réserve de politique budgétaire, l'autorisation préalable du département est nécessaire avant d'inscrire des charges extraordinaires ou des revenus extraordinaires dans le compte de résultat.

Résultat échelonné - Bretonnières - budget 2026		
30	Charges de personnel	-122 610.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-473 910.00
33	Amortissements du patrimoine administratif	-119 400.00
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00
36	Charges de transfert	-807 674.00
37	Subventions redistribuées	0.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (-)		-1 523 594.00
40	Revenus fiscaux	440 750.00
41	Patentes et concessions	8 650.00
42	Taxes et redevances	401 860.00
43	Revenus divers	0.00
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00
46	Revenus de transferts	482 186.00
47	Subventions à redistribuer	0.00
TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION (+)		1 333 446.00
RESULTAT D'EXPLOITATION		-190 148.00
34	Charges financières (-)	-58 000.00
44	Revenus financiers (+)	190 795.00
RESULTAT FINANCIER		132 795.00
RESULTAT OPERATIONNEL		-57 353.00
38	Charges extraordinaires (-)	0.00
48	Revenus extraordinaires (+)	0.00
RESULTAT EXTRAORDINAIRE		0.00
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS		-57 353.00

Préavis 8/2025– budget 2026

Commentaires

Les perspectives s'annoncent complexes tant au niveau communal qu'intercommunal (investissements AISM, financement de la construction d'un nouveau collège, entre autres) ; nous avons tenté de maîtriser les charges afin de maintenir un bon état d'entretien du patrimoine communal, d'assurer le bon fonctionnement des services publics et autres prestations communales à la population, tout en tenant des charges impératives dont les montants sont très importants (cohésion sociale, réforme policière, nouvelle péréquation, déficit ligne de bus, école, UAPE et Ajoval - accueil des enfants....).

Conclusions

- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 10 décembre 2025 ;
- Il a été soumis à la commission gestion et finances.

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir :

Art. 1 :

- accepter le budget 2026 tel que présenté, soit

Charges :	fr. 1'623'594.00
Revenus :	<u>fr. 1'566'241.00</u>
Excédent de charges de	fr. 57'353.00

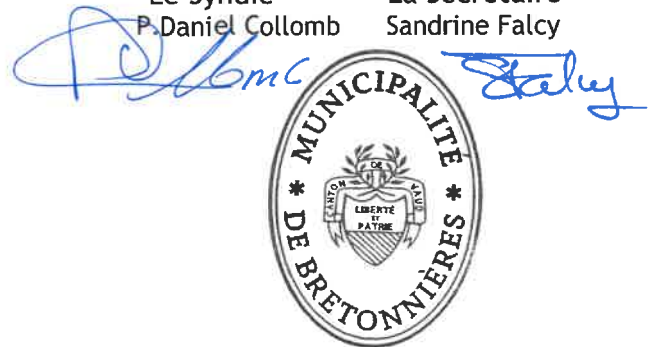
Municipalité de Bretonnières

Le Syndic

P. Daniel Collomb

La Secrétaire

Sandrine Falcy



Annexe : budget 2026 détaillé.